

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS

Sur l'installation dans les écoles normales primaires et dans les écoles primaires du matériel nécessaire pour l'enseignement de la gymnastique. (9 mars 1869.)

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous communiquer les instructions que j'adresse à MM. les recteurs pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements publics d'instruction.

Les écoles normales primaires sont entretenues par les fonds départementaux. L'installation complète de l'enseignement de la gymnastique dans ces écoles a une grande importance. Dans beaucoup d'entre elles le matériel est encore imparfait ou insuffisant. J'espère que vous voudrez bien insister auprès du conseil général, dans sa prochaine session, pour obtenir le crédit qu'il pourrait être nécessaire d'affecter à cette destination. J'invite M. le recteur de l'Académie à se concerter avec vous au sujet de cette dépense.

Vous remarquerez la part faite, par le décret du 4 février 1869, à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires. C'est à vous surtout qu'il appartient de rendre possible l'introduction de cet enseignement dans les communes, où il est opportun de l'établir d'une manière complète avec les appareils et agrès que comporte l'application du programme. D'abord, j'ai à vous demander de faire connaître aux maires, au moyen de votre recueil administratif, sinon ma circulaire aux recteurs *in extenso*, au moins les dispositions applicables aux écoles primaires communales. Je ne doute pas que les recommandations que vous voudrez bien joindre à ces extraits n'aient pour résultat de bien faire comprendre aux administrations municipales l'utilité que peuvent présenter, surtout pour les populations placées dans certaines conditions, des exercices gymnastiques réguliers et conduits avec méthode. L'exemple des villes qui prendront l'initiative ne peut manquer d'agir sur d'autres communes. L'article 6 du décret du 3 février 1869 porte que des secours pourront être accordés sur les fonds de l'État aux communes qui feront établir des appareils de gymnastique pour leurs écoles.

Je vous prie également de donner connaissance au conseil général des mesures que vous aurez prises pour propager la gymnastique dans les écoles primaires et de lui proposer de s'y associer par le vote d'un fonds spécial destiné à encourager les sacrifices des communes.

Je serais très-heureux, monsieur le préfet, d'être tenu au courant des résultats qui se produiront dans votre département.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique,
V. DURUY.